



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU
6 JUILLET 2022

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2022 à 20h00 à la l'Espace Vauban.

MEMBRES :

Bénédicte KLÖPPER, Claude STURM, Valérie DITTGEN, Nathalie SCHOTT, Luc ILLIG, Huguette LUX, Philippe BOUCHET, Anastasie ARTH, Philippe HELDT, Nathalie HOLTZ, Frédéric EHRHART, Caroline DEUBEL, Mathieu GENTNER, Evelyne DOMENGE, Joseph GRESS, Nadine SCHLACHTER, Olivier LOGEL, Béatrice GEORG, Joseph HICKEL, Christine MEYER, Gérard VOLCKMANN, Sandrine SCHALLWIG et Bernhardt NARWUTSCH.

Pouvoirs :

Philippe BOUCHET qui donne procuration à Olivier LOGEL
Claude STURM qui donne procuration à Luc ILLIG
Mathieu GENTNER qui donne procuration à Nathalie SCHOTT
Joseph GRESS qui donne procuration à Philippe HELDT
Joseph HICKEL qui donne procuration à Bénédicte KLÖPPER
Gérard VOLCKMANN qui donne procuration à Valérie DITTGEN

Excusés :

Christine MEYER

*

La condition de **quorum** étant remplie, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 20h02 sous la présidence de Madame le Maire.

*

ODRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2022
3. Attribution de marché : Route de Soufflenheim
4. Décisions budgétaires modificatives
5. Validation de devis
6. Mise à jour du tableau des effectifs
7. Avis du Maire : permis des poteries
8. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal sur le choix du lieu
9. Régularisations de domaine public : Route de Soufflenheim
10. Divers.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De désigner Monsieur Bernhardt NARWUTSCH, conseiller municipal comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2022

Vu le projet de procès-verbal dont Madame le Maire a fait lecture en séance,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mai 2022.

3. ATTRIBUTION DE MARCHE : ROUTE DE SOUFFLENHEIM

Vu les offres transmises durant la période de candidature,

Vu les offres actualisées transmises durant la période de négociation,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 « Voirie » :

Entreprise « TRABET » pour un montant total HT de 57 480,00€.

Lot n° 2 « Signalisation » :

Entreprise « EST SIGNAL » pour un montant total HT de 26 320,32€.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

4. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Vu la demande émanant des services comptables,

Considérant la nécessité d'acquérir de nouveaux copieurs pour les besoins des services,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
002 – Résultat de fonctionnement	280 000€	+ 9 364,16€	289 364,16€
022 – Dépenses imprévues	80 678,43€	+ 9 364,16€	90 042,59

2183 – Matériel informatique	4 822,80€	+ 7 000€	11 822,80€
21318 – Autres bâtiments publics	127 094,24€	- 7 000€	120 094,24€

5. VALIDATION DE DEVIS

5.1 VALIDATION DE DEVIS - ROBOT DE TONTE

Vu les devis réceptionnés,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De valider le devis d'un montant de 15 998,43€ HT proposé par la société Novatech pour l'acquisition d'un robot de tonte.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

5.2 AVIS DU MAIRE – TRAVAUX ELECTRIQUE POUR ROBOT DE TONTE

Vu les devis réceptionnés,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De de donner un avis favorable à la signature d'un devis d'un montant de 453,79€ HT proposé par la société Electricité KOCHER pour la réalisation des travaux électriques nécessaires au branchement d'un robot de tonte.

5.3 AVIS DU MAIRE – ECRAN SALLE VAUBAN

Vu les devis réceptionnés,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De de donner un avis favorable à la signature d'un devis d'un montant de 3 017,36€ HT proposé par la société Videlio pour l'acquisition d'un écran pour la petite salle Vauban.

6. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Rountzenheim-Auenheim,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De créer un poste d'apprenti au service technique dans le cadre d'un apprentissage (niveau CAP) dans les espaces verts et un second poste d'apprentissage au secrétariat dans le cadre d'une formation de niveau supérieur (BTS, DUT, Licence).

Article 2 : De mettre à jour le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Cadre d'emploi	Grades	Nombre de postes	Nombre de postes disponibles
Filière administrative			
Administrateur, attaché et secrétaire de mairie (A)		0	-
Rédacteur (B)	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	-
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	-
	Rédacteur	1	0
Adjoint administratif (C)	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	0	0
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	0
	Adjoint administratif	1 à TNC	1 à TNC
Filière technique			
Ingénieur (A)		0	-
Technicien (B)		0	-
Agent de maîtrise (C)		0	-
Adjoint technique (C)	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	0
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	0	-
	Adjoint technique	3 2 à TNC	0 0
Filière sociale			
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (C)	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	1 à TNC	0
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	1 à TNC	0

*TNC : Temps non complet

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer les éléments afférents et lancer les différents recrutements.

7. AVIS DU MAIRE : PERMIS DES POTERIES

Vu le permis transmis

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De donner un avis défavorable à la demande d'octroi de Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques appelé « Les Poteries » afin d'explorer le territoire et de confirmer la présence d'eaux géothermales.

8. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 16 décembre 2020,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De modifier le lieu de séance pour y ajouter l'Espace Vauban en plus des mairies pour des questions de capacité d'accueil.

9. REGULARISATIONS DE DOMAINES PUBLIC : ROUTE DE SOUFFLENHEIM

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique les parcelles sises, Rue de Soufflenheim appartenant à des propriétaires privés et devant être intégrées au domaine public dans le cadre de régularisation foncière.

Les références cadastrales seront déterminées ultérieurement par le géomètre.

Article 2 : L'aliénation se fera sous forme d'acte administratif pour lequel le maire fera office de notaire. Le premier adjoint est désigné pour signer l'acte et tous les documents nécessaires à la présente acquisition.

10. DIVERS

- *Urbanisme*
- *Liaison bus Soufflenheim/Rastatt*
- *Festivités du 14 juillet*
- *Périscolaire*
- *Groupe scolaire*
- *Rapport SLM (Syndicat de Lutte contre les Moustiques)*
- *Conseil d'école*
- *Vauban*

*

Tous les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'un débat, la séance est close par Madame le Maire à 22h14.

*